

# Fiche pratique – Le dispositif CIFRE



Je suis **futur doctorant** et je suis sollicité par ou je souhaite solliciter un acteur du monde socio-économique pour réaliser ma thèse dans le cadre du dispositif CIFRE.

## Qu'est-ce que le dispositif CIFRE ?



Le dispositif CIFRE est mis en œuvre par l'[ANRT \(Association Nationale de la Recherche et de la Technologie\)](#). Il permet à un doctorant de mener un projet de recherche en étant salarié/agent (CDD ou CDI) d'un Partenaire impliqué dans le projet de recherche, lui-même cofinancé par l'Etat via l'ANRT et pouvant bénéficier du [Crédit Impôt Recherche](#) ainsi que du [Crédit Impôt de Collaboration de Recherche](#).

Le Pôle PIE d'Université Paris Cité conclut une quarantaine de conventions de collaboration de recherche/an dans le cadre du dispositif CIFRE.

### Conditions d'octroi :

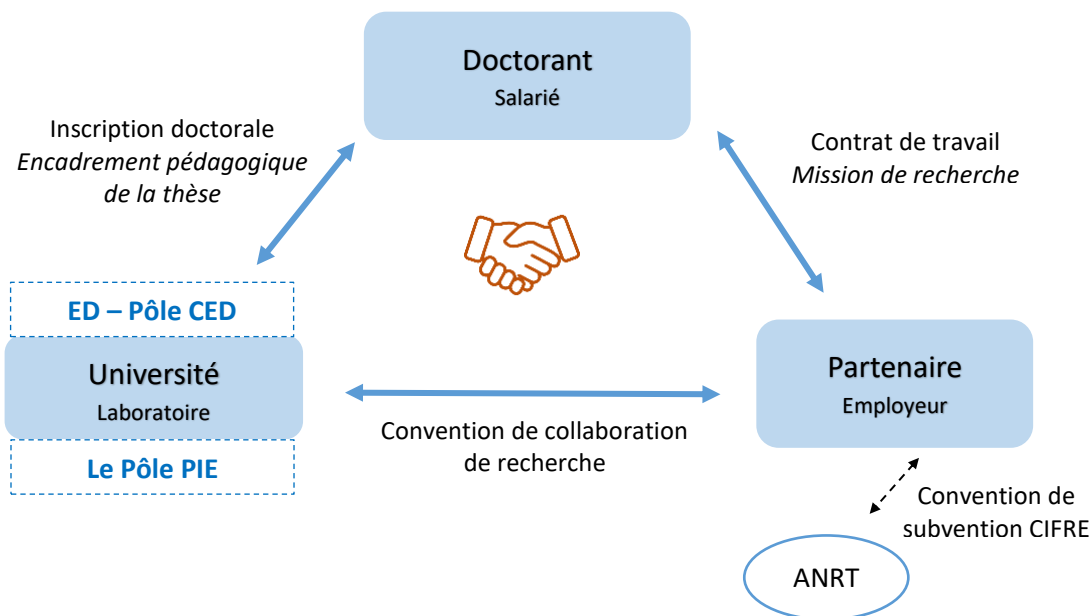
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau Master ou de grade équivalent.
- ✓ Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois et/ou avoir été salarié/employé du partenaire sur une durée cumulée de plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE.



Aucune condition de nationalité ou d'âge.

**Toutes les disciplines et toutes les entreprises** de droit français sont concernées, de même que les associations, les collectivités territoriales, les ministères....

**Pour le doctorant**, c'est une opportunité, pendant 3 ans, de bénéficier d'une expérience supplémentaire à celle du laboratoire voire de bénéficier d'une double expérience professionnelle (public/privé).



### 1- Contactez l'école doctorale (ED)

**Pour obtenir la lettre d'engagement** demandée dans le dossier de demande de CIFRE à l'ANRT : **Effectuez vos démarches de pré-inscription** auprès de l'ED sans attendre l'accord de l'ANRT dont le délai de réponse est en moyenne de 3 mois (constitution du dossier eCandidat notamment).

*Important : Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois et/ou avoir été embauché par la structure sur une durée cumulée de plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de Cifre.*

#### Dès réception de l'accord ANRT :

**Transmettre le document à l'Ecole Doctorale (ED)** pour permettre votre inscription.

**2- Avec votre directeur de thèse, sollicitez au plus tôt le Pôle PIE** pour la mise en place de la convention de collaboration de recherche entre le partenaire et l'Université.

Document à fournir :

- ✓ **Le formulaire CIFRE**
- ✓ **La lettre d'octroi de l'ANRT et la CIFRE**

N'oubliez pas de préciser le cas d'une codirection de thèse le cas échéant.

**3- Signez votre contrat de travail** avec le partenaire.

A savoir : le salaire minimum du doctorant pris en charge par le partenaire est de 24 529,44€ brut/an en 2023, puis 25 200€ en 2024, 26 400€ en 2025 et 27 600€ en 2026.

## Suivi de ma thèse dans le cadre du dispositif CIFRE : interlocuteurs et bonnes pratiques



**1** – Votre gestionnaire d'école doctorale et votre directeur de thèse sont vos interlocuteurs privilégiés.

**2** – En cas de difficultés rencontrées au sein de la structure du partenaire mettant en jeu le déroulé de votre thèse :

- ✓ Pensez très rapidement à contacter votre directeur/directrice de thèse et votre école doctorale
- ✓ Le Pôle PIE peut aussi intervenir auprès du Partenaire au regard des engagements pris par celui-ci dans le cadre du contrat de collaboration de recherche.

**3** – Dès la 2<sup>ème</sup> année de thèse, faites un point avec votre directeur de thèse concernant la **valorisation des résultats** émanant de vos travaux de recherche (publications, brevets, méthodes, logiciels, savoir-faire, ...). Contactez les chargés de valorisation des facultés et le Pôle PIE pour un échange au sujet de la valorisation de vos résultats.

### Contacts

**Le pôle Partenariats industriels, Innovation et Entrepreneuriat (PIE)** : [cifre.drive@u-paris.fr](mailto:cifre.drive@u-paris.fr)

**ED** : <https://u-paris.fr/doctorat/les-ecoles-doctorales/>

L'Ecole Doctorale instruit votre dossier d'inscription en relation avec le **Collège des écoles doctorale (CED)**. Informations utiles sur la page du CED : <https://u-paris.fr/doctorat/these-cifre/>

#### En faculté :

- **Santé:** [innovation.sante@u-paris.fr](mailto:innovation.sante@u-paris.fr)
- **Sciences:** [Innovation.sciences@u-paris.fr](mailto:Innovation.sciences@u-paris.fr)
- **SH:** [valorisation.sh@u-paris.fr](mailto:valorisation.sh@u-paris.fr)

### Ressources

[Témoignages de docteurs et doctorants ayant effectué une thèse CIFRE \(site ANRT\)](#)

[Liste des structures ayant accueilli des doctorants en thèse CIFRE](#)

[Le formulaire CIFRE](#)

Offres de thèses CIFRE :

<https://fr.indeed.com/jobs?q=THESE+CIFRE&l>

### A propos

Université Paris Cité dispose des agréments

[Crédit Impôt Recherche \(CIR\)](#)

[Crédit Impôt Collaboration de recherche \(CICo\)](#)